Norme béton NF EN 206+A2/CN (2025) : contrôle de conformité

Février 2026

La norme NF EN 206+A2/CN (2025) décrit les bases d'un système qualité du producteur, elle fournit des critères statistiques de conformité et les règles d'évaluation.

Contrôle de conformité

Le contrôle de conformité du béton vise à vérifier la conformité du béton avec les spécifications. Il est défini par :

- Un plan d'échantillonnage précisant le nombre et la fréquence minimale des prélèvements nécessaires aux essais de contrôle.
- Un plan d'essais de contrôle définissant les essais à effectuer.
- Des critères de conformité permettent d'exploiter les résultats des essais pour attester de la conformité

L'échantillonnage

L'échantillonnage et les essais de conformité doivent être effectués, soit sur chaque composition de béton prise individuellement, soit sur des familles de bétons dont la représentativité est établie.

Nota Bene : Une famille de béton est un groupe de compositions de béton pour lesquelles une relation fiable entre des propriétés pertinentes a été établie (règles de formulation et règles de passages entre les bétons composant la même famille).

La notion de famille peut être élargie dans le cas de centrale faisant l'objet d'une certification du contrôle de production.

Nota Bene : La fréquence minimale d'échantillonnage est modulée en fonction du système de certification de contrôle de production du béton.

Évaluation de la conformité

Les contrôles de conformité concernent en particulier la résistance en compression, la masse volumique, le rapport Eau/Liant, la teneur en ciment, la consistance.

La conformité des bétons est évaluée sur la base de la conformité des résultats d'essais par rapport aux limites de la classe, ou aux valeurs limites spécifiées, ou aux valeurs cibles, en tenant compte des tolérances et de l'écart admissibles par rapport à ces valeurs spécifiées.

Auteur

Benjamin DAUBILLY



Article imprimé le 26/11/2026 © infociments.fr